

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 30/11/2010

Réception par le Prefet : 30/11/2010

Publication : 03/12/2010



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-14-6-6

Séance du vendredi 26 novembre 2010

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **PROGRAMMES D'ASSAINISSEMENT (C213) ET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (C212) AUTORISATION DE PAIEMENT DES SOLDES ET PROROGATION DU DELAI DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG 2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de proroger jusqu'à la fin de l'exercice 2010 le délai de validité des subventions du Programme d'Assainissement 2007 figurant en annexe 1 au rapport,
- autorise le Président à faire procéder au versement des soldes desdites subventions,

- décide, à titre exceptionnel, de proroger d'un an, soit jusqu'en fin juillet 2011, le délai de validité de la subvention du Programme d'Alimentation en Eau Potable 2007 figurant en annexe 2 au rapport.

L'imputation est la suivante : Programmes C212 et C213 – Chapitre 204 – Nature 20414 – Fonction 61.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 26 NOVEMBRE 2010**

**ASSAINISSEMENT (C213)**

**Liste des opérations achevées dont le délai de validité doit être prorogé jusqu'à la fin de l'exercice 2010  
pour pouvoir procéder à leur solde**

**Annexe 1**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant de la subvention d'origine	Montant théorique du solde	Montant réel du solde
AST04064	<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LUTTER - RAEDERSDORF</b> Collecteur de transfert Mairie-STEP à Lutter	72 520,00	11 603,20	10 320,80
AST04065	<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LUTTER - RAEDERSDORF</b> Collecte rue de Raedersdorf à Lutter	41 310,00	24 786,00	12 209,40
AST04066	<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LUTTER - RAEDERSDORF</b> Collecte rue des Prés à Lutter	9 300,00	2 325,00	2 207,70
AST04067	<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LUTTER - RAEDERSDORF</b> Collecteur de transfert pont du centre – STEP (aval) à Raedersdorf	54 400,00	10 880,00	10 880,00
AST04068	<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LUTTER - RAEDERSDORF</b> Collecteur de transfert pont du centre – STEP (amont) à Raedersdorf	60 000,00	12 000,00	2 460,30
AST04069	<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LUTTER - RAEDERSDORF</b> Bassin de pollution de 132m3 à Raedersdorf	28 000,00	5 600,00	5 600,00
AST0470	<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LUTTER - RAEDERSDORF</b> Liaison rue d'Oltingue - rue des Prés à Raedersdorf	25 260,00	8 841,00	2 742,00
	Totaux	290 790,00	76 035,20	46 420,20

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE (C212)**

**Opération pour laquelle l'achèvement des travaux et la demande de solde nécessitent une prorogation  
d'un an du délai réglementaire de 3 ans**

**Annexe 2**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant de la subvention d'origine	Montant théorique du solde	Montant réel du solde
AEP03628	MUHLBACH SUR MUNSTER Alimentation en eau du secteur de l'Altmatt	146 800,00	128 097,68	Non connu